

la Namibie accède immédiatement à l'indépendance. Le Conseil a également un rôle décisif — le rôle décisif — à jouer : il lui appartient de rappeler à l'Afrique du Sud qu'elle doit honorer les engagements qu'elle a pris dans le passé en vue de l'accession de la Namibie à l'indépendance sous les auspices des Nations Unies. L'adoption d'une résolution énergique, renforçant les mesures qui ont déjà été recommandées, constitue le meilleur moyen de remplir ce rôle. Il faudrait également que cette résolution soit adoptée à l'unanimité. Il ne faut pas, dans les circonstances présentes, envoyer à Pretoria un message de division.

Il faut que le Conseil continue de rejeter les considérations dépourvues de crédibilité invoquées par le gouvernement de l'Afrique du Sud en ce qui concerne sa sécurité. Grosso modo, au moins 900 kilomètres séparent la frontière septentrionale de l'Afrique du Sud de la frontière septentrionale de la Namibie. Ce qui peut se passer ou ne pas se passer à 900 kilomètres des frontières sud-africaines peut difficilement être considéré comme une menace directe. L'argument du couplage ne tient tout simplement pas.

Nous avons écouté avec un grand intérêt les déclarations qui ont été faites pendant le débat en cours. Le représentant de la Zambie a parlé avec une éloquence tranquille et persuasive du droit des Namibiens à l'autodétermination et des conséquences tragiques d'un nouveau retard.

Le Secrétaire général de l'Organisation des peuples du sud-ouest africain, M. Andemba Toivo ja Toivo, a également exposé de façon convaincante la nature de la lutte de son peuple pour l'autodétermination. Ce fut pour nous toute une expérience que d'écouter cet homme sensé, enfin libre sur le plan individuel, et toujours aussi déterminé à obtenir la liberté pour son peuple. Aurions-nous pu prévoir, il y a à peine deux ans, qu'il serait parmi nous? L'Afrique du Sud ne pourrait-elle pas tirer d'autres enseignements de son intervention? Que se passerait-il si elle libérait également ses propres prisonniers politiques en Afrique du Sud même — les Mandelas et les dirigeants de l'United Democratic Front? Les autorités sud-africaines constateraient peut-être que ce sont, eux aussi, des hommes sensés, prêts à discuter et à entendre des arguments rationnels si on donne une chance au dialogue.

Le refus persistant de l'Afrique du Sud de fixer une date pour l'application du plan des Nations Unies constitue une violation grave de ses promesses de bonne foi et des assurances qu'elles avaient données aux membres du Groupe de contact et à l'Organisation elle-même. Le Canada, pour sa part, a clairement fait savoir que ce comportement contribuera à élargir l'écart qui nous sépare sur le plan bilatéral. Comme nous l'avons dit en juin dernier, il se peut que le Groupe de contact ait encore un rôle utile à jouer pendant la mise en œuvre concrète de la résolution 435, et dans la conclusion d'un accord sur la fixation d'une date pour l'application du plan des Nations Unies. À cet égard, l'inaction du Groupe et l'impression d'immobilisme qu'il donne restent pour nous un motif de frustration. C'est là une question que nous pourrions décider d'examiner plus avant, en coopération avec nos amis parmi les États de première ligne et nos partenaires au sein du Groupe de contact.

Nous nous attendons à ce que la résolution qu'adoptera le Conseil crée les conditions d'une relance des efforts diplomatiques. Le Canada est disposé à prêter son concours à ces efforts. Dans l'intervalle, nous appuyons pleinement les efforts incessants faits par les Nations Unies pour réaliser l'indépendance de la Namibie sur une base juste et équitable.